



MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'AUTONOMIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FEUILLE DE ROUTE

Lutter contre l'isolement
des aînés : une nécessité
pour améliorer leur
place dans la société

MAI 2021

Lutter contre l'isolement des aînés : une nécessité pour améliorer leur place dans la société

En 2021, en France, des millions de personnes âgées seraient victimes d'isolement social, dont 300 000 seraient même en état de « mort sociale ».

Exacerbée et mise en lumière par la crise sanitaire, la nécessité de lutter contre l'isolement des personnes âgées se combine avec d'autres enjeux comme le renforcement du lien intergénérationnel, le développement des solidarités de proximité ou encore la diffusion d'initiatives vertueuses et de bonnes pratiques.

Dans ce contexte, Brigitte Bourguignon a fait de la lutte contre l'isolement des personnes âgées l'une de ses actions prioritaires depuis sa nomination, y compris dans sa gestion de l'épidémie de Covid-19. Ainsi, elle a été particulièrement attentive à ce que les protocoles nationaux à destination des Ehpad (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) consacrent le respect d'un principe intangible : celui d'être protégé sans être isolé.

La ministre déléguée a notamment tiré les enseignements de la première vague dans sa gestion de la crise depuis l'automne dernier en permettant des assouplissements progressifs des conditions de visite en établissement, afin de maintenir le nécessaire équilibre entre la préservation de la santé et de la vie sociale des aînés.

Il nous faut désormais se projeter au-delà de la crise et lancer de nouveaux chantiers pour renforcer la lutte contre l'isolement des aînés. Ce combat sociétal englobe de nombreux pans de notre vie quotidienne, comme le logement, les transports, la mobilité, la culture, l'éducation, ou encore l'aménagement du territoire.

Pour favoriser une prise de conscience et apporter une réponse à cette problématique, un comité stratégique de lutte contre l'isolement des personnes âgées a été lancé le lundi 15 février 2021, à l'initiative de Brigitte Bourguignon. Piloté par la ministre déléguée chargée de l'Autonomie, ce collectif impliquant toutes les parties-prenantes est co-animé par la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Ce comité réunit les principaux acteurs impliqués dans la lutte contre l'isolement : associatifs, caisses de retraites ou encore acteurs de l'habitat.

La vocation première de ce comité est de créer un lieu de travail et d'échanges, pour développer une connaissance et une culture partagées de la lutte contre l'isolement des personnes vulnérables entre tous ses acteurs. Le deuxième objectif est de bâtir avec les membres de ce comité des solutions pour prévenir et lutter contre l'isolement social.

Le Gouvernement porte cinq priorités, toutes complémentaires et solidaires les unes des autres.

Mieux repérer les fragilités et prévenir les situations d'isolement

Il est essentiel de mieux repérer les personnes isolées et fragiles, dans les territoires, et de davantage prévenir les situations d'isolement, en s'appuyant sur la construction d'un réseau d'acteurs variés et sensibilisés à la question.

■ Identifier et « aller vers les personnes âgées »

Un groupe de travail mené par la DGCS et la CNSA permettra de construire les outils nécessaires au repérage des personnes âgées isolées, à destination des collectivités territoriales et des élus locaux. Le groupe identifiera les acteurs du repérage, le rôle de chacun, leurs modes de coopération et recensera les outils de repérage déjà existants. Il s'agira ainsi de structurer l'identification d'une part et l'organisation de la réponse d'autre part. Un premier livrable sur les donneurs d'alerte sera publié. Il est également prévu de produire un répertoire type des réponses locales ainsi qu'un arbre décisionnel pour identifier la réponse adéquate à apporter.

Quatre sujets feront ainsi l'objet de travaux dédiés :

- **identifier et orienter** les personnes isolées en mobilisant de multiples donneurs d'alertes ;
- **rompre l'isolement et améliorer l'accès aux droits** en identifiant et mobilisant la réponse adéquate ;

- **établir des stratégies avec les acteurs institutionnels** pour identifier l'apport du croisement des données ;
- **optimiser l'utilisation** des fichiers canicules des communes.

■ Développer de nouveaux outils de repérage des fragilités

Il est également nécessaire de doter les intervenants à domicile et les professionnels du soin de nouveaux outils de repérage des situations d'isolement, notamment au travers des grilles d'évaluation d'autonomie. Le programme Icope (*Integrated care for older people*), **développé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)** depuis 2019, en est un exemple emblématique. Il permet, grâce à des interventions régulières et précoces, de faciliter le repérage des fragilités, comme avec une inscription dans le registre local canicule. L'OMS estime ainsi qu'il est possible de diminuer de 15 millions le nombre de personnes dépendantes chaque année dans le monde.



Construire une politique territoriale de proximité

Une approche territorialisée, de proximité, est indispensable pour mieux lutter contre l'isolement des aînés, au plus près des besoins des personnes vulnérables. À ce titre, les départements jouent un rôle central dans le pilotage de la politique locale de lutte contre l'isolement. Les élus locaux ont également un rôle central, de par leur capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire : habitants, professionnels de santé, acteurs associatifs.

Favoriser les synergies entre les acteurs de la lutte contre l'isolement, au travers d'une animation territoriale refondée

Mobiliser l'ensemble des acteurs présents à l'échelle locale et encourager le travail inter-associatif autour de la lutte contre l'isolement est crucial. Pour y parvenir, la prise en compte de leurs avis est essentielle pour répondre aux besoins du terrain et appuyer, sans les démobiler, les initiatives en cours.

sera de nouvelles coopérations locales, y compris dans les territoires les plus isolés. Des citoyens, bénévoles ou bénéficiaires des actions pourront également s'y associer. Le référent départemental de lutte contre l'isolement travaillera également en étroite collaboration avec le référent de la conférence des financeurs du département. Il pourra ainsi être informé des projets soutenus par celle-ci, les suivre et contribuer à l'évaluation de leur impact dans la lutte contre l'isolement.

Mettre en place un référent « lutte contre l'isolement » dans chaque département

Ce référent aurait pour mission de piloter la lutte contre l'isolement, en structurant une réponse à l'échelle de son département. En animant des collectifs fédérant les parties prenantes à cette lutte et en les réunissant régulièrement, il favori-



Déployer des actions à portée intergénérationnelle et valoriser l'engagement citoyen

Le renforcement du lien intergénérationnel et la valorisation de l'engagement des jeunes sont des axes forts pour lutter contre l'isolement des aînés. L'enjeu de la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans cette dynamique est de changer le regard porté sur le vieillissement et de mobiliser l'ensemble de la société autour de l'isolement.

— Déployer 10 000 missions en service civique auprès des personnes âgées isolées ou vulnérables

Afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées, considérablement accru pendant la crise sanitaire, le Gouvernement a souhaité favoriser les démarches d'engagement des jeunes pour développer les solidarités intergénérationnelles. L'état s'est ainsi engagé à ouvrir 10 000 missions de service civique auprès des personnes âgées, en situation d'isolement social ou de vulnérabilité, résidant en établissement public, privé à but non lucratif ou bénéficiant d'une aide à domicile de structures publiques ou sans but lucratif.

— Élaborer un plan de communication avec l'Éducation nationale pour encourager les actions intergénérationnelles autour de l'initiative « une lettre un sourire »

La crise sanitaire a mis en lumière de nombreuses initiatives de la jeunesse envers les aînés, comme « une lettre un sourire ». Ce projet lancé au premier confinement a déjà permis à plus de 180 000 résidents de 1 200 établissements participants de recevoir des lettres. Cette initiative égaye le quotidien des personnes âgées et participe à la lutte contre leur isolement. Elle sera encouragée.

— Encourager les jumelages Ehpad/écoles-collèges

De tels dispositifs, déjà bien implantés dans certains pays voisins, permettront de renforcer le lien intergénérationnel et les compétences citoyennes des élèves, au service du bien-être des personnes âgées. Les élèves pourront ainsi rencontrer et échanger avec les résidents de ces établissements, autour de moments de partage et de convivialité. Un kit d'outils à destination des directeurs d'établissements scolaires, d'Ehpad et de résidences autonomie est en cours d'élaboration pour les accompagner dans cette démarche.

— Développer la cohabitation intergénérationnelle

Depuis mars 2021, la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) expérimentent dans 11 départements un « forfait de cohabitation intergénérationnelle et solidaire ». Avec sa formule « conviviale » pour les personnes autonomes seules et sa formule « solidaire » pour les personnes en situation de fragilité, ainsi que des contreparties pour le jeune logé, ce forfait encourage les projets de cohabitation intergénérationnelle.

Mieux faire connaître l'isolement et capitaliser sur les bonnes pratiques

Il est également indispensable de dresser un état des connaissances autour de la question de l'isolement et des dispositifs existants sur le territoire. Pour identifier et rendre visibles les acteurs porteurs de projets visant à rompre l'isolement des personnes âgées, le ministère de l'Autonomie va encourager l'ensemble des acteurs à renseigner leurs actions sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé.

Ainsi, un formulaire sera mis en ligne pour inciter les acteurs mobilisés en faveur de la lutte contre l'isolement des personnes âgées à faire connaître leurs initiatives auprès du ministère des Solidarités et de la Santé. Une carte interactive sera ensuite déployée pour valoriser les actions et les associations agissant dans ce domaine au service de nos concitoyens.

Sensibiliser le grand public à la lutte contre l'isolement

— Organiser une Journée nationale de lutte contre l'isolement

Depuis 1990, l'Organisation des Nations unies (ONU) organise le 1^{er} octobre 2021 une journée internationale pour alerter sur la place réservée aux personnes âgées dans la société. Cette journée est l'occasion de se mobiliser, dans toute la France, en interpellant et en mobilisant les citoyens autour de l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées isolées. Cette journée sera également l'occasion de célébrer les 70 ans de la Semaine bleue.



MINISTÈRE CHARGÉ DE L'AUTONOMIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Édition : Ministère chargé de l'Autonomie
Mise en page : Dicom des ministères sociaux • Mai 2021
Crédit photo de couverture : Goodluz, Sasirin Pamai, Photographee.eu